

## **Fonds monétaire international**

**Côte d'Ivoire** : Lettre d'intention, Mémoire de politiques économique et financière, et Protocole d'accord technique

**Le 20 octobre 2011**

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Côte d'Ivoire, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financiers du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Côte d'Ivoire, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Cabinet du Premier Ministre

-----  
Ministère de l'Économie  
et des finances



République de Côte d'Ivoire

-----  
Union-Discipline-Travail

N° \_\_\_\_\_ MEF/CAB/CT-14

Abidjan, le 20 octobre 2011

Madame le Directeur Général  
du Fonds Monétaire  
International

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. **Des progrès sensibles et rapides ont été réalisés dans la normalisation de la situation sécuritaire et économique en Côte d'Ivoire, depuis la fin de la crise post-électorale.** Le Gouvernement a démarré le processus de réconciliation nationale, en vue de consolider la paix. A cet effet, il a créé et installé le Comité Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR). La situation sécuritaire s'améliore progressivement et les premières élections législatives depuis la fin du mandat de l'Assemblée nationale en 2005, sont programmées pour le 11 décembre 2011. La relance économique qui constitue une priorité du Gouvernement, devrait contribuer à la consolidation de la paix. Les politiques économiques et financières définies par le Gouvernement dans ce cadre, ont bénéficié de l'appui de la communauté financière internationale, notamment à travers la Facilité de crédit rapide du FMI et des aides financières exceptionnelles de l'Agence Française de Développement, de la Banque Africaine de Développement et de la Banque mondiale. Le résultat a été une reprise rapide, malgré l'état de délabrement de nos infrastructures après plus d'une décennie marquée par de faibles niveaux d'investissement. Déjà au mois de juin 2011, l'indice de production industrielle s'est établi à 95 pour cent de son niveau de juin 2010. Toutefois, l'investissement privé souffre encore d'un certain attentisme de la part des opérateurs économiques.

2. **Pour restaurer la confiance et bâtir une croissance forte et durable, le Gouvernement a repris, depuis quelques mois, la mise en œuvre de certaines réformes structurelles et entamé de nombreux chantiers financés sur les ressources publiques.** A cet effet, nous avons élaboré un programme économique et financier à moyen terme, qui met l'accent sur les politiques de relance de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, à travers la promotion d'un secteur privé plus dynamique et créateur d'emplois. Au niveau des finances publiques, nous comptons dégager l'espace budgétaire pour accroître l'investissement public. Pour ce faire, nous comptons augmenter les recettes fiscales, rétablir l'équilibre financier dans le secteur de l'électricité et au niveau des régimes de gestion des

pensions publiques et privées. Le Gouvernement entend également procéder à la restructuration des entreprises du portefeuille de l'Etat, en vue de le rationaliser. Il procédera à la réforme du secteur financier, notamment en accordant une priorité aux banques publiques, pour lesquelles, des actions urgentes sont définies pour éviter de dégrader davantage la situation financière. De même, le Gouvernement évitera d'injecter de nouvelles ressources dans ses banques, en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI. Ces actions seront complétées par une réforme des finances publiques. Nous avons entamé la mise en œuvre de mesures pour améliorer le climat d'affaires. L'ensemble du programme sera renforcé par une amélioration de l'efficacité de l'administration publique.

**3. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les politiques que nous comptons mettre en œuvre pendant la période du programme.**

Nous sollicitons le Fonds monétaire international à travers la Facilité élargie de crédit pour soutenir notre programme économique et financier triennal. Dans ce cadre, nous souhaitons la mise à dispositions du Gouvernement, d'un appui financier équivalent à 120 pour cent de notre quote-part, soit DTS 390,24 millions. Le Gouvernement demande par cette même occasion la reprise de l'assistance intérimaire accordée par le FMI dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, précisément, la troisième tranche de cette assistance, pour un montant de 5,042 millions de DTS.

**4. Le Gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans les meilleurs délais.** L'allègement de la dette publique extérieure au point d'achèvement constituera un fait majeur dans la gestion économique et financière de notre pays et confortera notre détermination à faire avancer la Côte d'Ivoire. En effet, il contribuera (i) à la viabilité des finances publiques et à la normalisation des relations avec nos créanciers, (ii) à attirer l'investissement et à (iii) réduire la pauvreté dans notre pays, grâce à une bonne réorientation des dotations budgétaires. Pour y parvenir en 2012, le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour la mise en œuvre des mesures résiduelles retenues comme déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

**5. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour redresser la situation.** Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il pourra juger nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs du programme.

6. **Les autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête du dispositif « FEC ».** Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

Le Ministre de l'Economie et des Finances  
Charles Koffi DIBY

Le Premier Ministre  
Guillaume Kigbafori SORO

Annexes :

- Mémoire de politiques économique et financière (MPEF)
- Protocole d'Accord Technique

**CÔTE D'IVOIRE: MEMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE**

Octobre 2011

**I. INTRODUCTION**

1. **La crise consécutive à la proclamation des résultats du second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 a fortement affecté le pays.** Cette crise qui a duré environ 6 mois, a eu des conséquences néfastes sur les situations politique, économique, sociale et humanitaire. Au niveau humanitaire, elle a provoqué un exode massif des populations vers l'intérieur du pays ainsi qu'en direction des pays limitrophes. Elle a également entraîné une insécurité généralisée, la fermeture de la plupart des banques pendant trois mois, la mise en place de sanctions économiques, des combats à l'arme lourde ainsi que des difficultés d'approvisionnement en médicaments et en produits alimentaires. S'agissant de l'économie, la capacité opérationnelle de l'Administration a été réduite avec les pillages et vols dont elle a fait l'objet. Le secteur privé a été sinistré du fait de la destruction partielle de son outil de production. Cette situation a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises surtout les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et la mise en chômage techniques de nombreux travailleurs. L'Indice de la Production Industrielle s'est replié de moitié en avril 2011, par rapport à son niveau d'avril 2010. Les distorsions enregistrées au niveau des circuits de distribution se sont traduites par une insuffisance de l'offre de produits alimentaires entraînant une hausse généralisée des prix à la consommation. La composante « produits alimentaires » de l'Indice des Prix à la Consommation a enregistré une hausse d'environ 16% en avril 2011 en glissement annuel.

2. **Depuis la fin de la crise postélectorale, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès remarquables sur la voie de la normalisation, toutefois des défis importants restent à relever.** La normalisation de la situation politique a été accélérée après l'investiture du Président de la République, le 21 mai 2011 et la formation du Gouvernement le 1<sup>er</sup> juin. Sur le plan sécuritaire, une amélioration progressive de la situation est enregistrée depuis le mois de mai 2011. En effet, suite à l'arrêt des hostilités, le Gouvernement a procédé à l'unification de l'armée, à la réorganisation et au déploiement progressif de la gendarmerie et de la police. Au niveau social, le Gouvernement a mis en place la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), ouvrant ainsi la voie à la réconciliation nationale, en vue du règlement durable de la crise sociopolitique que traverse le pays depuis 1999. Pour faire face à la demande sociale consécutive à la dégradation de la situation humanitaire, le Gouvernement a pris les dispositions pour garantir l'accès gratuit aux soins de santé dans les hôpitaux et centres de santé publics, depuis le mois de mai 2011. L'activité économique a progressivement repris depuis la réouverture des banques et établissements financiers à fin avril 2011 et la levée de l'embargo de l'Union Européenne. Aussi, à la faveur des mesures énergiques de gestion prises par le Gouvernement, la quasi-totalité des indicateurs économiques ont-ils connu une inversion de tendance favorable à compter du mois de

mai 2011. Cependant, les conséquences de la crise perdurent, avec notamment la persistance du racket, les tracasseries routières et la faible reprise des investissements privés.

3. **La politique du Gouvernement vise à passer de la reprise des activités à la consolidation des acquis, puis à la relance durable de la croissance économique.** Ce défi implique des efforts importants en matière d'investissements. En effet, durant les dix dernières années, le taux d'investissement est resté en moyenne inférieur à 10% du PIB, contre près de 16% à la fin des années 1990 et 25% au cours de la décennie 1970. La composante publique a été particulièrement affectée par la longue période de crise, de sorte que les infrastructures nécessaires pour soutenir la croissance et conforter le rôle de locomotive de la Côte d'Ivoire dans l'économie sous-régionale n'ont pu être garanties. Par ailleurs, les réformes entreprises durant notre programme FEC conclu en mars 2009, qui continuent d'être exécutées, seront poursuivies, pour permettre aux secteurs clés de l'économie, d'apporter une contribution à la hauteur de leur potentiel. Le budget 2011, adopté le 22 juin, prend en compte ce souci de soutenir la reprise des activités, démarrer la restauration des infrastructures, tout en faisant face aux besoins urgents des populations. Il s'inscrit dans le cadre du programme économique et financier intérimaire, soutenu par la Facilité de Crédit Rapide (FCR).

4. **Le Gouvernement entend résolument restaurer une dynamique de croissance soutenue, promouvoir la bonne gouvernance et lutter efficacement contre la pauvreté.** A cet égard, il s'est fixé comme objectifs dans le court et moyen terme de :

- consolider la réconciliation nationale ;
- renforcer la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ;
- améliorer l'environnement des affaires, en vue de consolider la confiance des ménages, des opérateurs économiques et des investisseurs ;
- accroître le niveau et la qualité des investissements, notamment la composante publique ;
- promouvoir la bonne gouvernance ;
- promouvoir la croissance économique et la création d'emplois.

Le Gouvernement tient fortement à respecter les engagements pris en 2011, dans le cadre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et à poursuivre la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il entend mettre en œuvre, en priorité, les politiques économiques porteuses de croissance et susceptibles d'augmenter l'emploi et de réduire la pauvreté. Pour ce faire, un Séminaire Gouvernemental s'est tenu les 5 et 6 juillet 2011 à Yamoussoukro, au cours duquel chacun des 36 Ministères s'est fixé des objectifs précis pour le second semestre 2011 avec des repères qui permettent un suivi régulier des progrès réalisés.

5. **Le Gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans les meilleurs délais.** Pour y parvenir, il prendra toutes les dispositions pour la réalisation des mesures résiduelles des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2011, notamment le début de la mise en œuvre de la réforme de la filière café-cacao et la poursuite de l'exécution du DSRP (encadré 1).

Le présent mémorandum décrit les progrès enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FCR, présente notre programme économique à moyen terme et décline nos objectifs pour 2011–12.

## II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SOUTENU PAR LA FCR EN 2011

### A. Evolution récente de l'économie nationale

6. **Depuis le 26 avril 2011, date de réouverture des banques et établissements financiers, le Gouvernement a pu poursuivre ses objectifs de politiques économiques et financières, malgré le contexte post-crise particulièrement difficile.** En effet, il a œuvré à une reprise rapide des relations avec ses principaux partenaires internationaux. Il a également inscrit l'action administrative dans le strict respect des principes de bonne gestion. De même, le redémarrage du dialogue avec les opérateurs du secteur privé a favorisé l'accélération de la reprise.

- A la lumière de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques à fin juin 2011, l'objectif de croissance a été révisé de -6,3% à -5,8%. Cette relative amélioration s'explique par le secteur primaire, dont la croissance devrait s'établir à 1,7% contre -0,3% initialement prévue, du fait de l'agriculture d'exportation notamment le cacao et de l'extraction minière. Les secteurs secondaire et tertiaire ont repris conformément aux prévisions antérieures. L'indice de production industrielle en juin 2011 était déjà à environ 95% de son niveau de juin 2010, et a atteint 98% en juillet 2011 par rapport à son niveau de 2010.
- L'inflation en glissement s'est établie à fin juin à 4,6%, en raison principalement du renchérissement des prix des produits alimentaires (+9,3%) lié en partie aux cours internationaux et au racket. Toutefois, ce niveau est en relative baisse par rapport à la situation d'avril, en raison de la reprise des activités de réapprovisionnement des marchés. En juillet, l'inflation en glissement s'est établie à 4,5%. La poursuite de cette dynamique devrait permettre de contenir la résurgence des tensions inflationnistes, en ramenant le taux annuel au niveau du seuil communautaire de 3%.
- S'agissant des comptes extérieurs, à fin juin 2011, l'excédent commercial (hors biens exceptionnels) a progressé de près de 52% par rapport à fin juin 2010. Cette forte croissance résulte d'un effet de rattrapage des exportations notamment de cacao

(23,6%) suite à la levée de l'embargo et, d'autre part par la réduction des importations en liaison avec la baisse de l'activité économique.

- Les banques ivoiriennes ont rouvert leurs guichets avec la fin de la crise post-électorale. Cette crise a aggravé leur situation financière, notamment celle des banques publiques. A fin juin 2011, les données financières du système bancaire font ressortir un fléchissement des crédits sains de 8% par rapport à décembre 2010, une croissance de 44% des crédits en souffrance et des liquidités abondantes. Le Gouvernement continuera jusqu'en octobre le renouvellement des titres publics commencé en décembre 2010 du fait de la crise post électorale.

## **B. Politique budgétaire et exécution du Programme Economique et Financier en 2011**

7. **L'exécution du budget à fin juin 2011 est globalement conforme à l'ordonnance portant Budget de l'Etat.** Les réalisations à fin juin 2011 des repères indicatifs du programme soutenu par la FCR sont en ligne avec les objectifs fixés. En effet, les recettes totales sont ressorties à 483,0 milliards contre 407,8 milliards prévues. La masse salariale a été contenue à 272,7 milliards de FCFA contre 282,1 milliards de FCFA programmés. Le solde budgétaire de base s'est établi à -56,1 milliards de FCFA pour un objectif de -134,1 milliards de FCFA, en raison d'un meilleur recouvrement des recettes et d'une sous exécution des dépenses (tableau 1).

8. **Les recettes fiscales ont connu un meilleur niveau de recouvrement que prévu grâce** (i) à une reprise rapide du fonctionnement des régies financières, (ii) aux efforts de collecte des principaux impôts notamment, la TVA, les ITS, l'impôt BIC hors pétrole et les prélèvements sur le cacao et (iii) aux paiements effectués à partir de fin avril 2011 au titre des déclarations d'impôts du premier trimestre. En effet, le Gouvernement a procédé à la réhabilitation et au rééquipement d'un minimum d'outils de travail, des services en charge du recouvrement pour leur permettre de reprendre la mobilisation des recettes fiscales dès le mois d'avril, malgré le pillage systématique dont ils ont été l'objet. En outre, l'amélioration progressive de la sécurité, les efforts de paiements des arriérés intérieurs, combinés à la restauration d'un climat de confiance, ont favorisé la mobilisation plus importante que prévue de recettes intérieures.

9. **L'exécution des dépenses est en deçà des objectifs fixés en raison de la mise en place tardive du budget.** Les dépenses ordinaires ont été limitées en mai et juin ; toutefois, elles devraient être en ligne avec les montants prévus à la fin de l'année 2011. Ainsi, projetée à 727,4 milliards de FCFA, l'objectif du programme lié à la masse salariale reste inchangé et reflète les dépenses liées à la formation de la nouvelle armée et à la poursuite du recrutement des enseignants et du personnel de santé. Les dépenses d'investissement devraient aussi connaître une accélération au cours du second semestre, en liaison avec (i) les dispositions spécifiques prises au titre des processus de passation des marchés, (ii) l'exécution du Programme Présidentiel d'Urgence, (iii) le début des travaux du 3<sup>ème</sup> pont à Abidjan, (iv) la poursuite des grands travaux de l'Etat et (v) l'exécution des dépenses pro-pauvres au titre du DSRP.

10. **Le Gouvernement a procédé à la poursuite et à la revue de l'ensemble des réformes initiées dans le cadre du Programme Économique et Financier appuyé par la FEC antérieure.** A cet effet, il a entamé l'actualisation du DSRP, en vue de tenir compte des nouvelles priorités découlant de la crise post-électorale et de mettre en place un cadre cohérent d'intervention qui traite de l'humanitaire, l'urgence, la reconstruction et le développement en 2011. Il a également organisé un séminaire sur les perspectives du secteur énergie au mois de juin 2011, pour faire le diagnostic du secteur et définir les nouvelles orientations stratégiques. Le secteur financier qui a subi fortement la crise post-électorale, a également fait l'objet, à la demande du Gouvernement, d'une mission consultative du département des marchés monétaires et de capitaux du Fonds Monétaire International. Cette mission a porté sur la stratégie de développement dudit secteur financier ainsi que la gestion de la dette intérieure.

Les autres actions mises en œuvre au titre des réformes sectorielles sont relatives à :

- la poursuite de la finalisation de la réforme de la filière café cacao ;
- la réduction du déficit du secteur électricité, à travers le redémarrage des négociations sur le prix du gaz et le prix de l'énergie à l'exportation ;
- le lancement de l'étude sur la structure des prix des produits pétroliers, en vue de l'adoption d'une nouvelle base de taxation ;
- l'opérationnalisation de la base de données des valeurs et la mise en service du module informatique de gestion des exonérations conformément aux recommandations du Séminaire de Grand-Bassam de juin 2010 au niveau des douanes et la poursuite d'autres réformes avec l'assistance technique du département des affaires fiscales du FMI ;
- la réforme de la CNPS qui devrait être adoptée avant fin décembre 2011 ;
- la réforme de la CGRAE qui devrait être finalisée et adoptée par le Gouvernement avant fin décembre 2011 ;
- la poursuite de la réforme de l'Administration Publique avec notamment la création des postes de Secrétariats Généraux des ministères ;
- l'amélioration de la gestion de la dette, par la mise en place du Comité National de la Dette Publique, dont le projet de décret a été enrôlé et transmis aux membres du Gouvernement, en vue de son adoption avant fin novembre 2011 ;
- la reprise des Communications en Conseil des Ministres relatives aux flux physiques et financiers des secteurs énergie et café-cacao, avec la production des situations à fin juin 2011 ;

- la poursuite de la production du rapport trimestriel sur les enlèvements de pétrole brut.

11. **Le Gouvernement a également poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles en 2011 portant sur le programme soutenu par la Facilité de Crédit Rapide.** Les actions mises en œuvre concernent :

- la reprise de l'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'État, qui est entré dans sa phase active depuis le 29 août 2011 ;
- la poursuite de la mise en œuvre du DSRP par l'exécution des dépenses pro-pauvres et la mise en œuvre des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), pour les secteurs sociaux (Santé et Education-Formation) ;
- la finalisation du logiciel informatique sur le suivi des exonérations au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- la mise en exploitation du module de gestion des avances et du module de gestion des actes modificatifs au niveau de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF).

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la gouvernance et de la moralisation de la vie publique, le Gouvernement a adopté un code d'éthique et de déontologie des membres du Gouvernement. Il a également adopté une matrice d'actions annuelles soumises à une évaluation mensuelle et une revue trimestrielle au cours d'un Conseil des Ministres extraordinaire.

### III. PROGRAMME ECONOMIQUE 2011–14

#### A. Cadrage macroéconomique

12. **Le Gouvernement entend adopter et mettre en œuvre un programme économique et financier pour la période 2011-2014, basé sur l'instauration d'une dynamique de croissance soutenue et durable grâce notamment à un accroissement des investissements.** Après plus d'une décennie de croissance économique faible, le programme du Gouvernement vise à accroître les investissements publics et privés, pour doter le pays d'infrastructures économiques de qualité et soutenir les secteurs porteurs de croissance. Ce programme de relance des investissements s'inscrit dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans un pays unifié et apaisé. A cet égard, il prend en compte le défi de réduction de la pauvreté, à travers la mise en œuvre du DSRP et la relance durable de l'activité privée, grâce à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de la bonne gouvernance. La politique budgétaire sera également axée sur une meilleure gestion des finances publiques prenant en compte l'élargissement de l'assiette fiscale.

13. **Les principaux objectifs macroéconomiques pour la période 2012-2014 sont l'accélération de la croissance économique et la maîtrise de l'inflation.** Cette dynamique de croissance est soutenue par la reprise des grands projets de développement, notamment en matière d'investissements. Le Gouvernement entend contenir l'augmentation de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement, au profit des dépenses d'investissement. En outre, il entend bénéficier de l'impact de l'allègement de la dette extérieure au-delà de l'Initiative PPTE, notamment au titre de la mise en œuvre des Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) annoncés par la France. La politique de hausse significative des investissements intègre, dans une large mesure, la promotion des Partenariats Public-Privés (PPP) avec la mise en place d'un Comité National PPP en août 2011. Les investissements privés devraient augmenter également en liaison avec l'amélioration de l'environnement des affaires. Par ailleurs, les politiques de développement sectoriel, particulièrement dans le domaine du vivrier devraient contribuer à accroître l'approvisionnement des marchés et la maîtrise des prix à la consommation.

14. **L'économie ivoirienne devrait renouer avec un taux de croissance positif de 8,5% en 2012, en profitant de la reconstitution du tissu économique.** Cette performance est liée à l'effet de rattrapage après le choc important subi en 2011, du fait de la crise. Elle résulterait du regain significatif du secteur secondaire (+12,6%) et du secteur tertiaire (+13,7%), après des taux négatifs respectifs de 9,7% et de 12,7% en 2011. Le taux d'investissement public devrait enregistrer une augmentation importante, passant de 2,7% du PIB en 2011 à 5% en 2012. La hausse généralisée des prix à la consommation devrait être contenue, de sorte que le taux d'inflation ressortirait à 2,2%.

15. **La reprise de la croissance en 2012 devrait se poursuivre en 2013 et 2014, avec un taux moyen de 6%.** Le Gouvernement entend poursuivre la promotion des investissements pour atteindre un niveau de 14,1% du PIB en 2013 et 16,0% en 2014. De façon particulière, l'investissement public devrait passer de 5% du PIB en 2012 à 6,0% en 2014. Cette période devrait consacrer l'attrait des investissements privés. A partir de 2013, les politiques de maîtrise des prix à travers la promotion de l'agriculture vivrière et l'amélioration de la fluidité routière devraient permettre de maintenir le niveau d'inflation à moins de 3%.

16. **Pour atteindre ses objectifs macroéconomiques, le Gouvernement envisage d'accélérer les réformes structurelles et de créer un cadre propice au développement des activités du secteur privé et de l'emploi.** Il entend poursuivre les restructurations de la filière café/cacao et du secteur énergie, actualiser le plan de réforme des finances publiques (PEMFARII), la réforme des administrations publiques, l'accélération de la mise en œuvre du DSRP, l'adoption d'un Programme d'Investissements Publics (PIP) triennal et le renforcement du système financier. Il compte également (i) restaurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, (ii) réhabiliter et mettre à niveau l'offre d'infrastructures socioéconomiques, (iii) améliorer le climat des affaires et la bonne gouvernance,

(iv) renforcer l'Etat de droit, (v) garantir la libre circulation des personnes et des biens, et (vi) renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire dans le processus d'intégration sous-régionale.

## **B. Politique budgétaire**

17. **La politique budgétaire en 2011–14 vise à accroître les investissements publics tout en préservant la soutenabilité de la dette publique.** Pour ce faire, le Gouvernement entend (i) accroître la mobilisation des recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale, et (ii) maîtriser les dépenses ordinaires, en particulier la masse salariale. Le Gouvernement vise un déficit budgétaire global (tel que défini dans le protocole d'accord technique ci-joint) à 4,4% du PIB en 2012, et en baisse en 2013–14.

18. **Le budget 2011 vise à soutenir la reprise et la normalisation des activités économiques en contenant les effets de la crise par une réponse aux besoins urgents de la population.** Il a permis, notamment, la prise en charge des impacts humanitaires et sociaux de la crise, l'amélioration de l'environnement sécuritaire, ainsi que les charges incompressibles (service de la dette publique, dépenses de personnel), malgré une baisse des recettes fiscales par rapport aux réalisations des années antérieures, en liaison avec l'impact de la crise postélectorale. Le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour accompagner le secteur privé dans ses efforts de reprises. Dans ce cadre, les allègements fiscaux consentis en faveur du secteur privé ont un coût évalué à 32,4 milliards de FCFA, en plus du soutien direct général de 12 milliards de FCFA et des mesures sectorielles spécifiques. En outre, le Gouvernement a décidé de réduire de façon significative des restes à payer vis-à-vis des fournisseurs de l'Etat. Les paiements cash prévus dans ce cadre s'élèvent à environ 145 milliards de FCFA. Il évitera d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs. A travers ces dispositions, le Gouvernement entend permettre au secteur privé de reconstituer sa trésorerie et de jouer un rôle majeur dans la relance de l'économie nationale. Sur la base des réalisations à fin juin, les régies financières ont fait des efforts importants de recouvrement tandis que l'exécution des dépenses est restée relativement faible, en liaison avec la mise en place tardive du budget. Les principaux soldes budgétaires à fin décembre 2011 devraient être respectés.

19. **L'exercice budgétaire 2012 sera axé sur l'augmentation des recettes fiscales dans un contexte de diminution des aides budgétaires.** Il devrait consacrer la promotion des investissements publics, avec l'allocation d'environ 227% des recettes budgétaires aux investissements, contre environ 11,9% en 2010 et 15,9% en 2011. Le déficit budgétaire global y compris dons, devrait passer de 8,1% du PIB en 2011 à 4,4% du PIB en 2012. Pour parvenir à ces résultats, les actions et initiatives suivantes sont prévues :

- de nouvelles taxes fiscales seront instituées notamment sur certaines télécommunications et sur le caoutchouc ;

- la gestion du dossier unique des contribuables sera réorganisée par la création des services d'assiette et de recette dédiés exclusivement à l'impôt foncier, en vue d'en améliorer de façon significative le rendement ;
- les travaux du cadastre seront renforcés, en vue de mieux prendre en compte les opportunités fiscales offertes par l'extension rapide des villes. Ils permettront en particulier de faciliter la localisation et l'imposition plus réaliste des contribuables ;
- l'administration fiscale compte poursuivre sa politique de déconcentration de ses services et d'élargissement de l'assiette de l'impôt ; les Douanes ivoiriennes s'appuieront sur les réformes issues des recommandations des assistances techniques y compris celle du FMI et sur la mise en œuvre des mesures relatives à l'harmonisation des régimes d'exonérations ;
- les Administrations des Douanes et des Impôts tabletront également sur la reprise effective de la collecte de la fiscalité sur toute l'étendue du territoire, notamment dans les ex-zones CNO ;
- le Gouvernement renforcera la collecte systématique des recettes de service ;
- le Gouvernement mettra en œuvre une politique de rationalisation des sociétés du portefeuille de l'Etat, en vue d'en améliorer la contribution au financement du budget ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale sera renforcée, de même que les campagnes de promotion du civisme fiscal.

20. **L'Etat compte privilégier autant que possible, les dépenses d'investissements publics, pour impulser la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance.** Pour disposer d'une marge budgétaire à consacrer aux investissements publics, le Gouvernement envisage de limiter les dépenses de fonctionnement à 474,2 milliards de FCFA, les subventions au secteur électricité à 76,0 milliards de FCFA et les dépenses de sortie de crise à 30,0 milliards de FCFA. En outre, les dépenses courantes seront maîtrisées à travers le renforcement des contrôles sur les abonnements de l'État. La masse salariale sera contenue en tenant compte des impératifs de personnels au niveau des secteurs sociaux et sécuritaires. Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer les actions visant la réhabilitation des infrastructures de base, la poursuite des programmes de développement et de promotion de l'agriculture vivrière et de l'agriculture d'exportation. Le Gouvernement envisage également de promouvoir la relance du secteur secondaire, notamment au niveau de l'agro-industrie pour favoriser la création d'emplois.

21. **La mise en œuvre du DSRP sera accélérée en 2012.** Le Gouvernement actualisera le DSRP avant fin 2011 et produira un rapport d'étape de 2010-11 de la mise en œuvre du

DSRP au cours du premier semestre 2012. L'orientation des dépenses en 2012 prend en compte la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du DSRP. Le Gouvernement entend procéder à l'affectation budgétaire en accordant la priorité aux dépenses pro-pauvres, qui s'établissent en 2012 à 980,0 milliards de FCFA soit 7,9% du PIB contre 885,2 milliards de FCFA soit 7,8% du PIB en 2010. En outre, il améliorera l'offre en infrastructures socioéconomiques de base, en tenant compte des besoins découlant de l'actualisation du DSRP. De même, une table-ronde comme cadre de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires sur les priorités de développement ainsi que le soutien à la mise en œuvre du DSRP, sera organisée entre fin 2011 et début 2012. En outre, il est prévu d'organiser un Groupe consultatif pour le financement global du DSRP, après l'obtention du point d'achèvement.

22. **Le Gouvernement fera une exécution prudente des dépenses.** Il prendra des dispositions contingentes pour exécuter les dépenses dans la limite des ressources disponibles. A cet égard, les réunions du Comité de trésorerie seront poursuivies, afin de procéder, grâce au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP), aux ajustements nécessaires dans le cadre de la gestion budgétaire.

23. **Les dépenses d'investissements seront accrues, pour les besoins de la reconstruction et pour la lutte contre la pauvreté.** A cet effet, le budget 2012 prévoit une augmentation des dépenses d'investissement sur ressources propres de 110,0% par rapport à 2011. Ces dépenses porteront notamment sur la réhabilitation des infrastructures de base, la poursuite du programme Présidentiel d'Urgence, les projets de développement et de promotion de l'agriculture, ainsi que des projets d'appui à la commercialisation des produits vivriers et d'insertion des jeunes dans le secteur du commerce.

24. **Le Gouvernement envisage d'allonger la maturité des titres publics.** A cet effet, il a élaboré un plan pour sortir du renouvellement des titres lié à la crise. Ce plan prévoit en octobre 2011, le paiement des intérêts capitalisés pour un montant de 20 milliards de FCFA et la restructuration de l'encours restant des bons du Trésor évalué à 609,5 milliards de FCFA à fin août 2011, par un bon du Trésor à 2 ans et deux Obligations Assimilables du Trésor (OAT) de 3 et 5 ans, rémunérés respectivement à 4,75%, 5% et 5,25%. Le Gouvernement a engagé une large consultation avec ses créanciers et la BCEAO. Il a reçu l'accord de principe des banques ivoiriennes et de la BCEAO. Il saisira la BCEAO pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement notamment l'admission de ces titres en représentation des réserves obligatoires et au refinancement.

### C. Réformes structurelles

25. **L'accélération de la croissance économique nécessite la définition et la mise en œuvre d'importantes réformes, en vue de donner une meilleure lisibilité à l'action administrative et de garantir une plus grande contribution des principaux secteurs.** A cet effet, le Gouvernement entend approfondir les actions initiées dans les domaines des

finances publiques, de la filière café-cacao, du secteur énergie, du secteur financier, de l'Administration Publique et de l'environnement des affaires (encadré 2 à 8 et tableau 3). Par ailleurs, il s'engage à relever le défi de la sécurité, de la réduction de la pauvreté et du chômage en vue de consolider la paix et la cohésion sociale.

**26. Le Gouvernement va mettre en application son plan d'actions pour l'amélioration de la gouvernance.** Dans cette perspective, il achèvera en 2012 les réformes déjà engagées, notamment l'adoption en Conseil des Ministres du plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, la loi sur l'enrichissement illicite, la charte d'éthique et du code de déontologie des agents de l'Administration publique. Par ailleurs, le Gouvernement renforcera le système de contrôle, d'inspection et d'évaluation dans l'Administration Publique à travers des audits opérationnels et le renforcement du rôle de l'Inspection Générale d'Etat, de l'Inspection Générale des Finances et des Inspections sectorielles.

**27. Le Gouvernement prendra les mesures appropriées en vue de renforcer l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du système judiciaire ainsi que la sécurité.** Il a entamé le processus de redéploiement des agents de la justice sur toute l'étendue du territoire national, la réhabilitation et la réouverture des maisons d'arrêt et de centres de détention. Il compte aussi adopter les différents textes relatifs à l'ordonnance sur «l'exéquatur» des décisions des Cours d'arbitrage, le plan de réformes du système judiciaire, et la création de Tribunaux de Commerce. De même, un accent particulier sera mis sur le renforcement de la sécurité, ainsi que la libre circulation des biens et des personnes. La protection du territoire économique sera effective à travers le déploiement de l'ensemble des forces armées et para militaires dont les Douanes sur le territoire national. Les conditions d'efficacité de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et la contrebande seront ainsi améliorées.

**28. L'amélioration du climat des affaires est un objectif important du Gouvernement.** En effet, la politique de croissance mettant l'accent sur la relance des investissements nécessite une contribution significative du secteur privé. Pour y parvenir, il est indispensable de créer un cadre attractif des flux de capitaux, en simplifiant les procédures et en réduisant les coûts et frais induits qui obèrent les charges d'exploitation des entreprises. L'ensemble de ces actions vise, entre autres, à améliorer les indicateurs liés aux activités du secteur industriel répertoriés à l'issue de la revue du « doing business ». Ces indicateurs concernent notamment la simplification des procédures administratives en matière d'obtention de terrain industriel et du permis de construire. Dans ce cadre, le Gouvernement entend mettre en place avant fin 2012, un Centre de Facilité des Entreprises pour offrir aux opérateurs économiques l'opportunité d'effectuer dans un même lieu, l'ensemble des formalités nécessaires à la création d'une entreprise en Côte d'Ivoire. En outre, l'adoption par le Gouvernement en 2012, du projet de Loi portant réforme du cadastre devrait faciliter l'obtention du titre foncier, la sécurisation de la propriété foncière et permettre ainsi le développement d'un marché hypothécaire dynamique. Par ailleurs, le

projet de Loi sur la concurrence sera adopté par le Gouvernement avant fin mars 2012. Il en est de même du code des investissements qui devrait être adopté par le Conseil des Ministres en 2012.

**29. Une stratégie globale de développement du secteur financier sera élaborée et adoptée.** Pour assurer le financement adéquat de l'économie, le Gouvernement entend contribuer à créer les conditions permettant au secteur financier de jouer pleinement son rôle. Pour ce faire, prenant en compte l'impact de la crise postélectorale, il prévoit :

- de lancer au premier trimestre 2012, avec l'assistance technique et financière du FMI, de la Banque Mondiale, et de l'Initiative FIRST, cinq études portant principalement sur les mécanismes de financement de l'habitat, des PME/PMI et de l'agriculture vivrière, le rôle de l'Etat dans le secteur financier et le coût du crédit. Les conclusions de ces études devraient contribuer à l'élaboration de la stratégie, dont l'adoption est prévue avant fin 2012 ;
- de rendre plus dynamique le marché primaire d'émission avec la mise en place des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVTs) qui facilitera à terme, le développement d'un marché secondaire entre les opérateurs économiques ;
- de veiller au suivi des recommandations de la Commission Bancaire de l'UMOA pour le respect des normes prudentielles par les banques. Dans ce cadre, il poursuivra ses efforts dans le suivi de la restructuration des banques en difficulté notamment celles du portefeuille de l'Etat, sans y injecter de ressources publiques nouvelles en dehors d'un plan de restructuration validé par les Autorités et discuté avec le FMI et la Banque mondiale. Les banques de l'Etat sont prises en compte dans le cadre des missions d'audits initiés par le Gouvernement au titre de la rationalisation du portefeuille public. De même, le Gouvernement a installé les organes de gouvernance de ces banques notamment les Conseils d'Administration et les Directeurs Généraux avec pour instruction de veiller à ne pas dégrader davantage la situation financière ;
- de renforcer la capacité du Comité de Développement du Secteur Financier (CODESFI) et conduire les études prioritaires en vue d'adopter un plan de réforme du secteur financier avant fin août 2012. A cet effet, il compte s'appuyer sur l'Assistance Technique et Financière du FMI et de la Banque mondiale pour la définition et la mise en œuvre de cette stratégie ;
- de poursuivre l'assainissement du secteur de la microfinance, à travers l'organisation régulière d'audits et le renforcement des conditions d'obtention d'agrèments et en suivant particulièrement la situation de l'UNACOOPEC-CI.

**30. Le Gouvernement est déterminé à finaliser la réforme de la filière café-cacao, en vue d'améliorer les conditions de vie des paysans et de consolider la transparence dans**

**sa gestion.** La nouvelle stratégie définissant un nouveau cadre légal et réglementaire, ainsi qu'un nouveau mécanisme de commercialisation devrait être adoptée et connaître un début de mise en œuvre au cours de la campagne 2011/2012. Dans ce cadre, il s'agira d'offrir aux producteurs un prix rémunérateur, la disponibilité d'infrastructures sociales de base et de meilleures conditions d'accès aux zones de production. Cette nouvelle organisation doit également permettre d'améliorer la productivité en favorisant notamment la poursuite des programmes de régénérescence du verger. En outre, le Gouvernement procédera, en plus des dépenses d'investissement, à l'intégration au budget de l'Etat des dépenses de fonctionnement de la filière à partir de l'exercice 2013. Il maintiendra l'application de la taxe ad valorem de 22% du maximum du prix caf du cacao instituée en septembre 2010.

**31. Le Gouvernement prévoit d'appliquer le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers.** Le Gouvernement a initié une étude sur la structure des prix des produits pétroliers, afin d'adopter une nouvelle structure tenant compte de l'analyse des différents paramètres et des acteurs de la formation des prix. Les conclusions de cette étude, attendues avant fin décembre 2011, constitueront les éléments de base pour le Gouvernement, dans le cadre de l'orientation de sa politique fiscale sur les produits pétroliers. La nouvelle stratégie devrait tenir compte de la nécessité de refléter les prix du marché, d'éviter des distorsions préjudiciables à la SIR, de l'impact social de l'évolution des prix à la pompe et d'assurer un soutien à la marge de la SIR. La nouvelle stratégie devrait être finalisée dans les prochains mois, et le Gouvernement mettra en place un mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers qui reflète les prix du marché dès juillet 2012.

**32. Le Gouvernement continuera la mise en œuvre des diligences liées à l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).** A cet effet, il s'engage à publier un rapport ITIE sur les données 2008 et 2009 avant fin 2011. Le Conseil d'Administration de l'ITIE pourra, après l'évaluation de ce document et du Rapport de Validation ITIE qui lui a été déjà transmis, se prononcer sur le statut final de la Côte d'Ivoire quant à la mise en œuvre du processus ITIE. En outre, le Gouvernement démarrera la rédaction du Rapport ITIE sur les données 2010 avant fin novembre 2011.

**33. L'amélioration de la gestion des entreprises publiques sera poursuivie.** La décision de rationalisation du portefeuille des entreprises de l'Etat, prise en Conseil des Ministres le 29 juin 2011, sera mise en œuvre. Pour ce faire, le Gouvernement déclinera au préalable sa vision stratégique de gestion des entreprises publiques axée sur un recadrage de leurs missions dans une optique d'allocation optimale des ressources publiques et d'une meilleure rentabilité socioéconomique et financière. Dans ce cadre, les travaux du Comité de Pilotage d'Evaluation et de Restructuration desdites entreprises en instance de création avant fin 2011, devraient permettre de finaliser ce recadrage sur la base de l'identification des chevauchements existants entre celles-ci et de l'évaluation de leurs performances économiques et financières. Le Comité proposera alors au Gouvernement un schéma de réduction du champ du portefeuille des entreprises publiques en le réduisant de 25% avant fin

septembre 2012. Par ailleurs, le Gouvernement entend finaliser l'élaboration des contrats d'objectifs entre l'Etat de Côte d'Ivoire, les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique majoritaire. Il veillera également à l'application du plan d'apurement des impayés validés conjointement par les entreprises publiques débitrices et les institutions de sécurités sociales (CGRAE et CNPS).

**34. Le Gouvernement compte augmenter l'offre d'électricité pour soutenir sa politique de relance de la croissance et rétablir l'équilibre financier du secteur à moyen terme.** La reprise de la croissance et la promotion du développement du secteur privé induisent une demande plus importante d'énergie. A cet égard, et vu les capacités de production actuelle, il est indispensable d'accroître l'offre de l'électricité, tout en réduisant la subvention au secteur. A cet effet, pour atteindre l'équilibre financier à l'horizon 2014, le Gouvernement entend adopter et mettre en œuvre une stratégie du secteur de l'électricité comprenant : (i) l'adoption du projet de code de l'électricité qui retrace le nouveau cadre réglementaire et juridique ; (ii) la finalisation des négociations sur la réduction des prix de cession du gaz ; (iii) la révision de la rémunération du concessionnaire ; (iv) l'amélioration du taux de recouvrement des factures surtout dans les ex-zones CNO ; (v) le renforcement de la lutte contre la fraude ; (vi) la réalisation des investissements pour améliorer la qualité du réseau de transport et de distribution ; (vii) l'adoption d'une nouvelle structure tarifaire dès début 2012, sur la base des conclusions de l'étude ; (viii) l'ajustement des tarifs industriels de 10% à partir d'avril 2012 et des tarifs des ménages plus tard dans l'année ; et (ix) l'accroissement de la capacité de production en impliquant des producteurs indépendants.

**35. Le Gouvernement envisage d'augmenter la production du pétrole brut et du gaz.** Afin d'inciter les sociétés pétrolières à investir dans les domaines de l'exploration de la production du pétrole brut et du gaz, le Gouvernement entend procéder au premier trimestre 2012 à des amendements et réformes significatives au Code des Hydrocarbures et au Contrat Type de Partage de Production des Hydrocarbures.

**36. Des réformes et des investissements seront réalisés pour redynamiser le secteur de l'eau.** Le Gouvernement entend respecter ses engagements financiers vis-à-vis de la SODECI et lui permettre de garantir l'approvisionnement en eau potable des populations. Pour ce faire, il a payé l'échéance de 2011 de la dette titrisée, compte apurer les arriérés à fin 2010, et a repris depuis juin 2011 ses paiements mensuels. Le concessionnaire devra, à son tour, améliorer le taux de recouvrement des factures d'eau notamment dans les ex-zones CNO et la réalimentation des fonds de développement.

**37. Le Gouvernement entend maîtriser la masse salariale.** A travers la rationalisation de la masse salariale, il s'agit d'en maîtriser le niveau en tenant compte des besoins des secteurs sociaux et de la sécurité afin de dégager des marges budgétaires pour l'investissement. Les difficultés financières inhérentes à la crise postélectorale ne permettent pas une mise en œuvre intégrale des mesures prévues dans la note sur la stratégie de maîtrise

de la masse salariale adoptée en mai 2010. Le Gouvernement envisage également d'actualiser la stratégie de maîtrise de la masse salariale avant mars 2012, notamment en reprogrammant le paiement des soldes des engagements antérieurs de l'Etat vis-à-vis des organisations professionnelles. Dans le même sens, les Autorités tireront avantage des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que de la rationalisation des recrutements au sein de la Fonction Publique. L'effet combiné d'une rationalisation des effectifs et d'une augmentation des recettes fiscales devrait permettre de réduire progressivement le ratio masse salariale/recettes fiscales.

38. **Le Gouvernement entend poursuivre la gestion efficiente des effectifs.** Redémarré en juin 2011, le recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat sera achevé au quatrième trimestre 2011, avec la constitution du Fichier Unique de Référence de la fonction publique. Ce fichier sera utilisé dans le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), dont la finalisation est prévue au cours de l'année 2012. Par ailleurs, en vue d'améliorer l'efficacité de la Fonction publique, le Gouvernement mettra en place un Observatoire des Services Publics et procédera à la création de postes de Secrétaires Généraux des Ministères. En outre, le Gouvernement compte augmenter à partir de janvier 2012, l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat de 57 à 62 ans pour certaines catégories, aux fins d'assurer, entre autres, la viabilité financière de la CGRAE.

39. **La réforme des systèmes de pensions des secteurs public et privé sera finalisée.** Le projet de loi de réforme de la CNPS et son projet de texte d'habilitation ont été élaborés, en vue de leur adoption par le Gouvernement avant fin 2011. De même, concernant la CGRAE, les résultats du dialogue social entrepris par le Comité Interministériel de Réformes du Régime des Pensions Publiques (CIRPP/CGRAE) avec les différents partenaires ont conduit à l'élaboration de projets de textes de réformes qui seront adoptés par le Gouvernement avant fin 2011.

40. **La mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques basées sur le PEMFAR sera poursuivie.** Les avancées se présentent par axe comme suit :

- pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, le Gouvernement entend finaliser et adopter en Conseil des Ministres les six Directives de l'UEMOA, avant fin mars 2012. La mise en place de l'Assemblée Nationale et le vote des projets de textes devraient permettre la transposition de ces Directives dans le droit national au plus tard en septembre 2012 ;
- sur le plan de la discipline budgétaire, le Gouvernement compte rationaliser le recours aux avances de trésorerie conformément aux dispositions de l'arrêté n°178/Cab-01/20 du 13 mars 2009, en poursuivant l'utilisation du module de gestion des avances démarré en septembre 2011 et en exploitant le module de gestion des actes modificatifs à partir du budget 2012 ;

- le Gouvernement entend poursuivre la formation des acteurs publics et privés de la commande publique sur, en particulier, le nouveau Code des marchés publics, afin d'assurer la bonne connaissance des nouveaux textes régissant les marchés publics en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement entend poursuivre également le renforcement des capacités de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- concernant l'encadrement des crédits de TVA, le Gouvernement mettra en place une structure paritaire Etat/Secteur Privé dénommée Comité de Suivi des remboursements de crédits de TVA, présidée par l'Inspection Générale des Finances, avant le 31 décembre 2011. Ce Comité sera chargé notamment de coordonner, de planifier et d'évaluer les travaux de suivi des remboursements de crédits de TVA. Le Gouvernement entend consentir les efforts nécessaires pour maintenir le niveau des nouveaux stocks de crédits de TVA, à partir de 2012, à moins de 10 milliards de FCFA, les anciens stocks évalués et validés par le Comité paritaire devant faire l'objet d'un traitement spécifique.

41. **Le Gouvernement continuera de promouvoir les actions dans le cadre de l'intégration sous régionale.** Pour tirer le meilleur profit de son appartenance à l'UEMOA et à la CEDEAO, le Gouvernement accordera une priorité aux réformes initiées par ces institutions. A ce titre, il compte poursuivre ses efforts de mise en œuvre des diligences liées à la transition fiscale qui vise à orienter progressivement l'imposition vers la fiscalité intérieure au détriment de celle de porte. Cette disposition permettra notamment d'anticiper sur l'impact de la signature des Accords de Partenariats Economiques (APE) régionaux, dont le processus de négociation en cours implique fortement le Gouvernement. En outre, un accent sera mis sur l'extension du Tarif Extérieur Commun (TEC) au niveau de la CEDEAO.

42. **Une stratégie de gestion de la dette à moyen terme sera préparée avec l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale.** L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE devrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel du stock de sa dette extérieure. Afin de tirer le meilleur avantage des retombées qui en découleraient et d'honorer les échéances futures de sa dette extérieure, le Gouvernement élaborera, en relation avec les partenaires techniques et financiers, notamment le FMI et la Banque Mondiale, un plan d'actions menant à une stratégie de gestion à moyen terme de la dette publique, prévue pour adoption en 2012. A cet effet, il entend adopter le nouveau cadre de gestion de la dette publique conforme aux directives de l'UEMOA, afin d'assurer une gestion intégrée et maîtrisée de la dette publique. En outre, le Gouvernement mettra en place, dès 2012, un programme de renforcement de capacités sur l'analyse de la viabilité de la dette, l'utilisation des techniques de simulation et les instruments de mobilisation de l'épargne, et soumettra une requête de participation au projet MTDS « stratégie de gestion à moyen terme de la dette publique » de la Banque mondiale et du FMI.

#### IV. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

43. **Le Gouvernement estime que le programme peut-être entièrement financé pour 2011, toutefois les besoins de financement demeurent au titre de l'exercice 2012.** Les besoins de financement du programme pour 2011 ont été considérables. Afin de combler ces besoins, le Gouvernement a bénéficié des appuis d'urgence de l'Agence Française de Développement, de la Banque Africaine de Développement, du FMI et de la Banque Mondiale. En outre, le portefeuille de projets des partenaires au développement a été réactivé. Dans l'attente du retraitement de la dette due au Club de Paris, aux créanciers privés détenteurs des « Eurobonds 2032 » et aux autres créanciers privés, l'Etat devrait accumuler de nouveaux arriérés extérieurs en 2011. Le Gouvernement a l'intention de couvrir les besoins résiduels principalement par des emprunts sur les marchés intérieur et régional.

44. **Afin de combler les besoins de financement en 2012, le Gouvernement compte bénéficiaire de divers appuis, notamment de partenaires multilatéraux et bilatéraux.** Le Gouvernement a l'intention de conclure un accord de restructuration avec le Club de Paris. En outre, le paiement des échéances courantes des créanciers privés détenteurs des « Eurobonds 2032 » sera repris en 2012, et le Gouvernement envisage de conclure un accord sur le traitement des arriérés accumulés entre décembre 2010 et décembre 2011. Par ailleurs, le Gouvernement a entamé les négociations avec les créanciers bilatéraux hors Club de Paris et d'autres créanciers commerciaux (Standard Bank—BNI et Sphynx) aux conditions comparables au Club de Paris. Ainsi, il espère obtenir des appuis budgétaires des institutions multilatérales (FMI, Banque mondiale, et BAD) et des partenaires bilatéraux. Le Gouvernement a l'intention de couvrir le gap de financement principalement par des emprunts sur les marchés de l'UEMOA.

45. **Le Gouvernement entend continuer de jouer un rôle majeur dans l'animation des marchés monétaire et financier, toutefois, le moyen et long termes seront privilégiés.** Après la restructuration des titres publics en 2011, le Gouvernement définira avant août 2012 une stratégie d'intervention sur le marché. Il s'agit en effet, d'encadrer l'endettement intérieur adossé aux titres publics.

46. **Le Programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 2–3).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et à fin décembre. La première année du programme couvre la période allant de juillet 2011 à juin 2012, et la première (seconde) revue du programme basée sur les critères de performance à fin décembre 2011 (fin juin 2012) devrait être achevée au plus tard en avril/mai (octobre/novembre) 2012. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avance sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- émettre des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement intérieur ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

## V. STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

47. **Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique, en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité.** Dans ce cadre, il procédera à l'actualisation du projet de Schéma Directeur de la Statistique, en prenant en compte les évolutions conjoncturelles et les nouvelles orientations arrêtées avant fin mars 2012.

48. **La Côte d'Ivoire poursuivra le renforcement des capacités de l'Administration, notamment dans les domaines affectés par la crise.** Le Gouvernement continuera de bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour (i) renforcer les administrations des impôts et douanes, (ii) améliorer la formation des services dans la production des données nécessaires à la confection du TOFE, (iii) aider à mettre en œuvre le plan de réforme des finances publiques, (iv) améliorer les comptes nationaux, en vue de construire une matrice de comptabilité sociale, (v) renforcer la gestion de la dette publique extérieure ainsi qu'intérieure, (vi) formuler une stratégie du secteur financier, et (vii) relancer le projet de modélisation macroéconomique.

**Encadré 1: Déclencheurs pour le point d'achèvement PPTE**

Mesures	État d'exécution
Préparation d'un DSRP complet issu d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant au moins un an, attesté par le rapport d'étape annuel soumis par le Gouvernement à l'AID et au FMI.	Le rapport annuel de la mise en œuvre 2009 a été publié. Le Gouvernement prévoit d'élaborer un rapport unique couvrant la période 2010-2011 avant fin mars 2012.
Maintien de la stabilité macroéconomique, attesté par l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.	Le Gouvernement soumettra son Programme Économique et Financier aux FMI pour un appui sous la Facilité Élargie de Crédit (FEC) en octobre 2011. Les conclusions de la première évaluation prévue qui se tiendra en février/mars 2012 constitueront le support d'appréciation.
Publication trimestrielle d'états d'exécution budgétaire (y compris recettes; dépenses ventilées par nature, fonction et administration/nature, et en fonction des différents stades de l'exécution budgétaire; et identification des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté) dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre pour au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.	Depuis 2007, le Gouvernement a publié les rapports trimestriels d'exécution budgétaire sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances, mais quelques fois plus de 6 semaines après la fin du trimestre. Les rapports couvrent le recouvrement des revenus, les dépenses, les décaissements et, depuis 2009, les données sur les dépenses pro pauvres. Le dernier rapport qui a été publié est celui de septembre 2010. Les rapports de décembre 2010 à juin 2011 n'ont pas été élaborés, en raison de la crise postélectorale. La production de ces rapports reprendra à partir de l'adoption du budget 2011, le premier rapport devant couvrir la période du 26 avril au 30 septembre 2011.
Certification de conformité par l'organe compétent du projet de Loi de règlements pour un exercice budgétaire dans les dix mois suivant la fin de l'exercice concerné durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	La déclaration de conformité a été prononcée pour les projets de la loi de règlement de 2006, 2007 et 2008. La loi de règlement de 2009 est en cours de revue par la chambre des comptes et la déclaration de conformité est attendue avant fin 2011.
Mise en place d'une entité de régulation des marchés publics opérationnelle (séparée des structures de contrôle) et publication trimestrielle, dans le bulletin des marchés publics, de la liste de tous les marchés passés et des contrats de concession accordés (y compris par les établissements publics) au moins pour l'exercice précédant immédiatement le point d'achèvement.	Suite à l'adoption du nouveau code des marchés publics, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés publics (ANRMP) a été mise en place par décret N°2009-260 du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'autorité nationale des marchés publics. L'ANRMP est opérationnelle depuis mai 2010. Depuis 2009, la liste des appels d'offres publics et des contrats concessions accordés est publiée trois fois par mois dans le journal des marchés publics et sur le site internet ( <a href="http://www.dmp.finances.gouv.ci">www.dmp.finances.gouv.ci</a> ). Les derniers journaux parus étaient ceux du 12 juillet 2011 et du 27 septembre 2011. Dans la période de crise postélectorale, il n'y avait pas eu d'appels d'offres.
Augmentation du nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié pour porter ce taux à 65 pour cent en moyenne au plan national (56 pour cent en 2006) durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	La réhabilitation et la construction de nouveaux centres de santé, ainsi que le recrutement du personnel médical et paramédical ont permis d'améliorer le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié à 64,1 pour cent en 2009. Le taux est estimé à 67,5 pour cent en 2010.
Distribution à 90 pour cent des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques de trois manuels couvrant le français, les mathématiques, et «l'éducation civique et morale», durant au moins l'année scolaire précédant immédiatement le point d'achèvement.	Le Gouvernement a procédé à la distribution gratuite des trois manuels à 70,9 pour cent des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques au cours des années scolaires 2007/2008 et 2008/09. La poursuite de la distribution gratuite de ces manuels au cours de la rentrée 2011/2012 devrait permettre d'atteindre plus de 90% des élèves du primaire. Les manuels existent et des stocks sont disponibles et seront distribués à la rentrée scolaire oct. 2011/sept. 2012.

**Encadré 1: Déclencheurs pour le point d'achèvement PPTE (fin)**

Mesures	État d'exécution
Publication sur une base trimestrielle, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre sur le site Internet du Trésor, des données sur la dette extérieure et intérieure publique garantie par l'Etat (encours, obligations courantes de service de la dette due et paiements effectifs à ce titre, décaissements de prêts) durant au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.	Les données sur la dette extérieure et intérieure publique, ainsi que la garantie de dette par l'État sont publiées sur le site internet du trésor ( <a href="http://www.tresor.gov.ci">www.tresor.gov.ci</a> ) suivant une base trimestrielle, depuis 2009, mais quelques fois plus 6 semaines après la fin du trimestre. Les dernières données complètes publiées sont celles de fin juin 2011.
Publication régulière d'un rapport sur les paiements effectués à l'Etat par les industries extractives et les recettes reçues par l'Etat de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz – conformément aux critères de l'ITIE, avec un rapport annuel récent durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Le rapport des années 2006 et 2007 sur les paiements effectués à l'État par les industries extractives et les recettes reçues par l'État de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz conformes aux critères ITIE est disponible depuis avril 2010. Les rapports 2008 et 2009, y compris le secteur minier, est en cours d'élaboration et devrait être finalisé avant fin 2011. Le Gouvernement entend lancer la préparation du rapport 2010 avant fin 2011.
Publication annuelle, dans les sept mois suivant la fin de l'année civile, des états financiers certifiés de la PETROCI conforme aux normes internationales durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Les comptes certifiés de PETROCI pour les exercices 2008 et 2009 ont été publiés respectivement en juillet 2009 et juillet 2010 dans le journal du Gouvernement (Fraternité Matin).  Les comptes de PETROCI pour l'exercice 2010 ont été validés par l'Assemblée Générale et feront l'objet de publication avant fin septembre 2011.
Réduction de la taxation totale de la production de cacao à un niveau n'excédant pas 22 pour cent du prix CAF telle que prouvée par (i) la promulgation de la loi des finances ; et (ii) une communication officielle aux exportateurs émises pas plus tôt que cinq mois avant le début de la campagne ;	La taxation ad valorem de 22 pour cent sur le prix CAF de cacao a été appliquée dès la campagne 2010/11.
Adoption par le Gouvernement d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la filière café/cacao et la mise en place satisfaisante des responsabilités retenues par le Gouvernement durant au moins six mois précédant immédiatement le point d'achèvement, en conformité avec sa nouvelle stratégie de développement du secteur.	Un premier rapport avait été élaboré, en août 2010, par l'ex Comité de Réforme en vue de son adoption par le Gouvernement. Le nouveau Gouvernement a procédé à l'examen de ce rapport et a fait une nouvelle proposition de la réforme. Cette proposition a été transmis pour commentaire aux partenaires stratégiques de la filière nationales et internationales à fin-Septembre 2011. Le processus de concertation sera élargi aux autres partenaires, en vue de finaliser et d'adopter le projet de réforme de la filière assorti d'un chronogramme de mise en œuvre avant fin 2011.

## Encadré 2 : Mesures budgétaires structurelles relatives aux ressources

### *Impôts (DGI)*

- Déploiement du logiciel de gestion des exonérations dans les Directions régionales en septembre 2011 et production trimestrielle des niveaux d'exonérations par nature d'impôts, à partir du premier trimestre 2012 ;
- Amélioration significative du rendement de l'impôt foncier notamment par le renforcement des travaux de cadastre, la création de services d'assiette et de recette exclusivement dédiés à la gestion de cet impôt en 2012 ;
- Création et installation d'inspections régionales des services fiscaux pour renforcer le contrôle des services et l'autorité morale, avant décembre 2011 ;
- Poursuite de la fiscalisation du secteur informel par la reprise des opérations d'immatriculation de masse des petits commerçants et artisans et par le renforcement des centres de gestion agréés en 2012 ;
- Mise en place en septembre 2012 d'une plate-forme d'échanges d'informations entre la Direction Générale des Impôts et la CNPS dans le cadre de la lutte contre la fraude sur les impôts sur les salaires et sur l'embauche clandestine.

### *Douanes (DGD)*

- Mise en œuvre des mesures du séminaire sur les exonérations, conformément au plan d'actions et production d'un rapport trimestriel à partir du premier trimestre 2012 ;
- Production mensuelle détaillée des recettes non perçues au titre des exonérations, par le progiciel de gestion des dédouanements SYDAM-World avec un rapport trimestriel à partir de mars 2012 ;
- Mise en œuvre du module informatique de transit de Sydonia World entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers à partir de janvier 2012 ;
- Adoption, diffusion et mise en œuvre d'une procédure simplifiée de dédouanement avant la fin septembre 2012, l'objectif étant de rationaliser les formalités à l'importation par l'instauration d'une déclaration anticipée, unique et informatisée, qui viendrait se substituer aux nombreux (BSC, FRI) qui alourdissent et retardent les opérations à l'importation ;
- **Mise en place d'une base de données et formation des vérificateurs avant fin mars 2012 pour l'analyse de la valeur en douane sur la base de la méthodologie conçue avec l'appui de l'assistance technique;**
- **Réorganisation des services chargés des enquêtes douanières avant fin décembre 2011 en tenant compte de l'opérationnalisation de l'analyse des risques ;**
- Mise en œuvre des recommandations de l'audit du système informatique de la Douane conformément au plan d'actions et production d'un rapport trimestriel à partir de décembre 2011 ;
- Audit des compétences et production d'un plan de développement des ressources humaines avant fin juin 2012 :

### *DGI/DGD/DGTCP*

- Mise en place effective d'une plate forme d'échanges d'informations entre la DGI et la DGD ;
- Evaluation du stock de crédits de TVA à fin 2011 et proposition d'un traitement dans le cadre des travaux du Comité paritaire secteur public-secteur privé mis en place en septembre 2011 ; et poursuite des efforts de remboursement des nouveaux crédits de TVA à partir de 2012, afin de limiter le niveau à moins de 10 milliards de F CFA ;
- Réinstallation progressive des services de l'administration fiscale dans les ex-zones CNO, avant fin 2011 ;
- Déconcentration de ASTER dans cinq (5) localités en 2012.

### *Autres structures*

- Contrôle du fonctionnement des régies créées à la suite des opérations d'identification des recettes de service ;
- Réduction de 25% du portefeuille des entreprises de l'Etat avant fin juin 2012 conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 29 juin 2011 ;
- Opérationnalisation de la Brigade de lutte contre la corruption.

### **Encadré 3 : Mesures budgétaires structurelles relatives aux dépenses**

- Communication en Conseil des Ministres et publication, dans un délai de 45 jours, les états d'exécution budgétaire trimestriels incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté ;
- Prise en compte dans les rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire du respect des délais normatifs de traitement de dossiers dans le circuit de la dépense ;
- Poursuite de la déconcentration du SIGFiP par la connexion de cinq (5) localités, en 2012 ;
- Production et publication de rapports d'activités trimestriels de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre ;
- Poursuite de la production et transmission à l'IGF par tous les DAAF, d'un rapport trimestriel de l'exécution physique et financière des dépenses, dans un délai de 30 jours, puis production d'un rapport de synthèse par l'IGF, dans un délai de 15 jours ;
- Elaboration d'un guide méthodologique des CDMT avant fin 2011 et extension des CDMT aux secteurs des mines, pétrole et énergie, de l'agriculture, de la justice, de l'environnement, des affaires sociales, et des infrastructures économiques dans le cadre du budget 2013 ;
- Finalisation et adoption en Conseil des Ministres des projets de textes de transposition des six directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques, avant fin mars 2012

### **Encadré 4 : Réformes structurelles de l'administration publique**

- Finalisation du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat et élaboration du Fichier Unique de Référence (FUR) avant fin 2011 ;
- Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE) avant fin 2012 ;
- Adoption d'un programme de réformes des administrations publiques, comprenant notamment la création de l'Observatoire des Services Publics en 2012 et des postes de Secrétaires Généraux des ministères avant fin 2011 ; et opérationnalisation de ces entités dans tous les Ministères avant fin 2012 ;
- Validation des impayés de cotisation à fin juin 2011, à la CNPS et à la CGRAE, par les entreprises publiques et préparation d'un plan d'apurement avant fin 2011.
- Production d'un rapport trimestriel sur l'application du plan d'apurement des impayés de cotisation à la CNPS et à la CGRAE par les entreprises publiques concernées en 2012 et suivi régulier, en vue de la non accumulation de nouveaux arriérés ;
- Adoption en Conseil des Ministres des projets de texte de réformes de la CGRAE et de la CNPS, avant fin 2011.

### **Encadré 5 : Mesures de réforme du système financier**

- Elaboration avant fin août 2012 et adoption, avant fin 2012 de la stratégie de réforme et de développement du secteur financier ;
- Poursuite des réformes des banques publiques conformément aux recommandations de la mission d'évaluation du système financier d'août 2011, en vue d'améliorer les ratios prudentiels, de limiter les pertes et d'élaborer une stratégie de désengagement ;
- Production de rapports trimestriels sur l'amélioration de la gouvernance et de la qualité du portefeuille des institutions de microfinance.

### **Encadré 6 : Réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires**

- Adoption de l'Ordonnance relative « à l'exéquatour » des décisions des Cours d'arbitrage permettant d'accélérer la résolution des litiges commerciaux et d'aider au désengorgement des tribunaux avant fin 2011 ;
- Création des tribunaux de commerce, avant fin 2011 et poursuite de la formation des cadres de la justice en matière commerciale ;
- Validation d'un plan de réformes avant [2011], afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire, et publication dès que possible, des décisions judiciaires, notamment sur Internet ;
- Mise en place du Guichet unique du commerce et du Centre de Facilité des Entreprises avant fin 2011 ;
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de code des investissements en 2012 ;
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de Loi sur la concurrence notamment, en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles avant fin 2011.

### **Encadré 7 : Mesures sur la filière café/cacao**

- Poursuite de la production de la Communication trimestrielle en Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours, et publication du rapport analytique sur les flux physique et financiers, incluant les informations sur le niveau des prix bord champ et les prix à l'exportation ;
- Elaboration et adoption par le Gouvernement d'une stratégie d'organisation et de développement de la filière café-cacao, avec un calendrier de mise en œuvre avant fin 2011.

### **Encadré 8 : Mesures relatives au secteur de l'énergie**

- Poursuite de la production de la Communication en Conseil des Ministres, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, des informations sur les flux physique et financier du secteur de l'énergie, et de la production de rapports trimestriels sur les enlèvements du pétrole dans les mêmes délais ;
- Réduction du déficit financier du secteur électricité par : (i) la renégociation des prix de cession du gaz ; (ii) la révision de la rémunération du concessionnaire ; (iii) l'amélioration du taux de recouvrement des factures notamment en ex-zone CNO ; (iv) la lutte contre la fraude ; (v) la réalisation des investissements ; (vi) la révision de la structure tarifaire sur la base des conclusions de l'étude ; et (vii) l'ajustement des tarifs ;
- Adoption par le Gouvernement du projet de Code de l'électricité avant la fin du premier trimestre 2012 ;
- Adoption par le Gouvernement de la nouvelle structure des prix découlant des conclusions de l'étude sur la structure des prix des produits pétroliers ;
- Finalisation et publication du rapport ITIE 2008–09 avant fin 2011 et démarrage du rapport ITIE 2010 avant fin novembre 2011 ;
- Adoption en Conseil des Ministres, au premier trimestre 2012, des amendements et réformes significatives au code des hydrocarbures et au contrat type de partage de production de sorte à rendre l'exploration et la production pétrolière et gazière encore plus attractives et inciter l'augmentation de la production de pétrole et de gaz.

**Tableau 1. Côte d'Ivoire: Indicateurs de suivi, FCR 2011**

(Milliards de francs CFA)

	2010	2011 1/						
		Juin		Sept.	Déc.			
	Réal.	Critère indicatif	Réal.		Critère indicatif	Critère indicatif		
<b>Indicateurs de suivi</b>								
Plancher sur les recettes totales	2,176.2	407.8	483.0	rempli	912.5	...	1454.4	...
Plafond sur la masse salariale	800.4	282.1	272.7	rempli	505.8	...	727.4	...
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	885.2	188.7	163.5	non rempli	477.3	...	840.1	...
Solde budgétaire de base 2/	-25.9	-134.1	-56.1	rempli	-382.5	...	-618.0	...
Solde budgétaire (y/c dons)	-261.2	-166.7	-76.7	rempli	-439.2	...	-702.9	...
Plafond sur le financement intérieur net	224.1	-143.7	-65.0	non rempli	51.4	...	281.1	...
Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles 3/ 4/	0	0	0.0	rempli	0.0	...	0.0	...
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0	0	0	rempli	0	...	0	...
<b>Pour mémoire</b>								
Changement de la position nette du gouvernement	118.4	-77.0	-118.9	...	-39.1	...	74.2	...

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Changement cumulé depuis le 26 avril 2011, sauf indication contraire. Voir Protocole d'Accord Technique (PAT) pour définitions détaillées.

2/ Solde de base = Recettes fiscales et non fiscales +(Dons - Dons projet – Dons appui budgétaire BM – Don appui budgétaire BAD) - (Dépenses totales - Remise de dette sur intérêts - dépenses financées sur ressources extérieures - dépenses déchets toxiques).

3/ Indicateur continu.

4/ Hors convention de prêt ( appui budgétaire € 350 millions) de l'Agence Française de Développement (AFD)

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2011- 2012 <sup>1/</sup>

(Milliards de francs CFA)

	2011				2012			
	Juin	Sept.	Dec.	Mars	Juin	Sept.	Dec.	
	Réalisée	Repère indicatif	Statut prelim.	CP	Repère indicatif	CP	Repère indicatif	Repère indicatif
<b>A. Critères de performance</b>								
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-76.7	-243.2		-602.0	-56.7	-188.4	-365.9	-550.1 0
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	-65.0	-19.5		311.2	58.6	180.0	335.8	445.1
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles <sup>2</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>B. Repères indicatifs</b>								
Plancher pour le solde primaire de base	17.9	-139.8		-415.8	-0.2	-63.3	-157.9	-249.1
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	13.2	23.9		63.9	17.1	42.2	71.1	102.3
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	163.5	477.3		840.1	181.3	403.1	676.9	980.0
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-13.2	-1.8		-11.8	-5.0	-10.0	-20.0	-30.0
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	483.0	521.7		1,066.6	525.8	1,066.8	1,621.2	2,207.4
Pour mémoire								
Position nette du gouvernement	-118.9	58.0		218.3	3.1	72.8	123.3	207.0
Dons programme	0.0	2.0		7.8	0.0	0.0	0.0	2.1
Prêts programme	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	2.6	8.4		11.9	3.7	11.1	24.1	37.1
Prêts projet	5.6	33.4		62.2	19.7	39.4	59.0	78.7

28

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 30 juin 2011 pour les critères et repères de 2011, et à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012.

2/ Critère de performance continu.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2011–12

Mesures	Echéance	Rationalité macroéconomique
<b>Budget</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter au Conseil des Ministres un projet de budget 2012 avec un programme d'investissement public 2012–14 (PIP) conformes aux objectifs du programme.</li> </ul>	RS fin 2011	Maintenir la stabilité macroéconomique et la discipline budgétaire.
<b>Politique fiscale / administration fiscale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les opérations douanières en mettant en œuvre les préalables nécessaires à la constitution de la plateforme du système automatisé du risque (Cf. rapport d'assistance technique du FMI<sup>1</sup>, paragraphe 41).</li> </ul>	RS fin 2011	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dérouler les actions prévues pour rendre opérationnelle la procédure informatisée de transit sous douane sur les principales routes (Cf. rapport d'assistance technique du FMI<sup>1</sup>, paragraphe 53)</li> </ul>	RS janvier 2012	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir le cadre des exonérations fiscales pour permettre une meilleure gestion des produits éligibles pour mieux contrecarrer la fraude et s'assurer que le cadre est en concert avec la politique économique et fiscale du Gouvernement. Ces dépenses fiscales doivent être annexées à la loi des finances 2012.</li> </ul>	RS fin 2011	Améliorer la transparence et diminuer les distorsions ; améliorer les recettes fiscales et douanières.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie pour le retour à la vérité des prix.</li> <li>Application du mécanisme automatique d'ajustement des prix à la pompe.</li> </ul>	RS fin février 2012 RS à partir de juillet 2012	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les CDMT pour six ministères (agriculture ; infrastructures économiques ; justice ; mines, pétrole et énergie ; environnement ; et affaires sociales).</li> </ul>	RS fin octobre 2012	Améliorer la planification stratégique du budget
<b>Gestion des dépenses publiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Achever l'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat (hors forces de sécurité et défense) ;</li> <li>Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale.</li> </ul>	RS fin 2011 RS mars 2012	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un système intégré de gestion (fichier unique, SIGFAE) des fonctionnaires et agents de l'Etat (hors forces défense et de sécurité)</li> </ul>	RS fin 2012	Réduire la fraude et améliorer le suivi des salaires.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un comité national de gestion de la dette publique et préparer un organigramme et un manuel de procédures.</li> </ul>	RS fin 2011	Améliorer la gestion de la dette publique

<sup>1</sup> Montagnat-Rentier G., Parent G. et Boilil A. M. (2011) : Recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration douanière, Aide-mémoire du 24 août 2011.

**Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels, FEC 2011–12 (fin)**

<b>Mesures</b>	<b>Echéance</b>	<b>Rationalité macroéconomique</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter par le Conseil des Ministres des plans de réformes de la CNPS et de la CGRAE et transmission au Parlement.</li> <li>• Valider les impayés de cotisations sociales à la CNPS et CGRAE par les entreprises et entités publiques concernées et élaborer un plan d'apurement des impayés.</li> </ul>	<p><b>RS</b> fin 2011</p> <p><b>RS</b> fin 2011</p>	Réduire le déficit du secteur et les subventions publiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM.</li> </ul>	<b>RS</b> continu	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures pour stabiliser de la situation financière des banques publiques</li> <li>• Préparer un rapport d'exécution des mesures de stabilisation de la situation financière des banques publiques.</li> <li>• Adopter en Conseil des Ministres une stratégie de restructuration des entreprises publiques y compris les banques du portefeuille de l'Etat.</li> </ul>	<p><b>RS</b> fin 2011</p> <p><b>RS</b> fin mars 2012</p> <p><b>RS</b> fin juin 2012</p>	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'Etat
<b>Réforme du secteur public</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever l'étude du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années.</li> <li>• valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés.</li> <li>• Augmenter de 10 % les tarifs industriels de l'électricité.</li> </ul>	<p><b>RS</b> fin 2011</p> <p><b>RS</b> fin 2011</p> <p><b>RS</b> fin mars 2012</p>	Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production
<b>Réforme du secteur financier</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier.</li> </ul>	<b>RS</b> fin aout 2012	Améliorer la gouvernance du secteur financier
<b>Amélioration du climat des affaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et adopter un plan de traitement des crédits de TVA qui restent à rembourser à fin 2011.</li> <li>• Limiter les crédits de TVA qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA, à partir de 2012.</li> </ul>	<p><b>RS</b> fin 2011</p> <p><b>RS continu</b> à partir de jan. 2012</p>	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et adopter en Conseil des Ministres un nouveau code des investissements</li> </ul>	<b>RS</b> fin juin 2012	Faciliter les investissements
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer le cadre juridique du Centre de Facilités des Entreprises</li> </ul>	<b>RS</b> fin 2011	Faciliter la création des entreprises

**PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE**  
**ACCORD SOUS LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT 2011–14**  
 Octobre 2011

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

**I. INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS**

2. Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2011, 30 juin 2012 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 30 septembre 2011 et le 31 mars 2012.

Les CP comprennent:

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres sur le marché financier de l'UEMOA) ;
- (c) un plafond zéro pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde primaire de base ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles »; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 30 juin 2011 pour les objectifs de 2011, et du 31 décembre 2011 pour ceux de 2012 (tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

### A. Recettes budgétaires de l'État (RI)

4. Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE et des autres recettes non fiscales définies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

### B. Dépenses pro-pauvres (RI)

5. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIFBUD / SIGFIP (voir tableau 1).

### C. Avances de trésorerie (RI)

6. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures réglementaires d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalable. Elles excluent les « régies d'avances », *les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette* telles qu'établies par Arrêté ministériel. Le montant cumulatif des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

### D. Solde primaire de base (RI)

7. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses) :

Recettes (fiscales et non fiscales) – {Dépenses + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

### E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

8. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement) :

{Recettes (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)}  
– {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

9. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

#### **F. Financement intérieur net (CP)**

10. Le financement intérieur de l'État correspond aux emprunts intérieurs de l'Etat issus de l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, aux emprunts auprès de la BCEAO (y compris concours du FMI), ou à toute autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le plafond du programme sur le financement intérieur net s'applique aux montants nets d'emprunts intérieurs/UEMOA définis comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération. Ce plafond inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Financement intérieur (TOFE) - Variation nette des exigibles + Emprunts obligataires Trésor Public extérieurs (UEMOA) + Bons du Trésor extérieurs (UEMOA) + Obligations du Trésor extérieures (UEMOA) + FMI + Ecart de financement.

11. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BOAD ou de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant chacune des années 2011 et 2012, l'État s'engage à n'émettre des titres publics que par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

#### **G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)**

12. Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État.<sup>1</sup> Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements

---

<sup>1</sup> La dette extérieure est définie dans les «Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements», décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), modifiée par la décision n° No. 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette extérieure est définie sur la base résidentielle. Toutefois, pour l'évaluation du programme, la dette émise par des entités ivoiriennes en francs CFA et tenue par des résidents des pays de la zone UEMOA ne sera pas considérée comme dette extérieure.

contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la BOAD jusqu'à l'équivalent de 25 milliards de FCFA et à celles de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période de juillet 2011 à juin 2012;
- aux tirages sur les ressources du FMI ;
- et aux émissions de titres publics en FCFA (ou de la dette en FCFA contractée ou garantie par l'État) qui sont initialement achetés par (ou contractés avec) des résidents de l'UEMOA.

13. Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pour cent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

14. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 12 et 13, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

## **H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)**

15. Les arriérés extérieurs correspondent au non paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (compte tenu des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 14. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

N'entrent pas dans ce CP :

- Les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée auprès de créanciers officiels bilatéraux couverts par le procès-verbal du Club de Paris de mai 2009 ou tout nouvel accord de rééchelonnement ou de restructuration du Club de Paris, et des dettes envers les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris faisant l'objet d'une restructuration.
- Les arriérés accumulés dans le cadre
  - i) des titres Eurobond 2032 ;
  - ii) des titres BNI-Standard Bank (Londres) de 2007 et 2008, et
  - iii) des titres Sphynx Capital Markets de 2007 et 2008.

### **I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)**

16. Les « exigibles » (ou «restes à payer») comprennent les arriérés et la dette flottante intérieurs et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses engagées, liquidées, et visées par le contrôleur financier («ordonnancé») qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les «restes à payer» dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire (90 jours). La dette flottante représente les «restes à payer» dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours). Les «restes à payer» sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année). A titre d'illustration, à fin 2010 les 'restes à payer' s'élèvent à 183 milliards de FCFA, la dette flottante à 114 milliards de FCFA et les arriérés à 69 milliards de FCFA.

17. En règle générale, le stock de la dette flottante n'excédera pas l'équivalent de 3 mois de dépenses de fonctionnement (hors abonnements) et de dépenses d'investissement financées sur ressources propres. A titre d'illustration, pour l'exercice 2010, le montant trimestriel de telles dépenses s'élève à 106 milliards de FCFA pour une dette flottante de 114 milliards de FCFA.

18. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à (i) réduire le stock des « exigibles » à hauteur de 11,8 milliards de FCFA en 2011 et 30 milliards de FCFA en 2012, et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs au titre de l'exercice budgétaire courant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et du prochain exercice courant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## II. POUR MEMOIRE

### A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

19. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG). A titre d'illustration, le niveau des créances nettes du système bancaire sur l'Etat s'élève à 806,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2010.

### B. Financement extérieur (définitions)

20. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

## III. Suivi du programme et données à communiquer

21. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

22. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf indication contraire.

23. La BCEAO communiquera les données définitives dans un délai maximum de 45 jours. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

24. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

25. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1 : Dépenses pro-pauvres

Montants en unité	2008	2009	2010	2011
	Réalisation annuelle	Réalisation annuelle	Réalisation annuelle	Projet de budget (Avril à fin décembre)
<b>01 Agriculture et développement rural</b>	<b>26 454 302 655</b>	<b>49 154 594 840</b>	<b>39 121 965 911</b>	<b>41 341 392 073</b>
01.0 Administration générale	9 248 585 425	8 461 994 363	9 207 013 195	6 923 371 635
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	3 409 742 629	10 598 388 355	10 829 091 550	12 586 830 705
01.2 Formation et encadrement	8 341 951 419	8 403 118 129	8 312 154 543	8 321 193 466
01.3 Aménagement hydro-agricole	2 176 746 360	1 482 713 167	3 960 951 794	3 254 738 455
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	3 277 276 822	20 208 380 826	6 812 754 829	10 255 257 812
<b>02 Ressources Halieutiques et Production Animale</b>	<b>6 058 178 898</b>	<b>6 728 602 192</b>	<b>5 937 691 184</b>	<b>5 065 373 134</b>
02.0 Administration générale / formation et encadrement	3 718 138 737	3 495 659 644	3 874 185 087	3 206 342 908
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	1 895 258 831	2 253 788 750	1 832 064 539	1 400 524 007
02.2 Pêche et aquaculture	444 781 330	979 153 798	231 441 558	458 506 219
<b>03 Education</b>	<b>496 906 375 647</b>	<b>533 110 245 537</b>	<b>590 123 425 937</b>	<b>515 822 714 046</b>
03.0 Administration générale	18 666 470 883	19 546 913 653	24 934 909 002	21 954 334 891
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	313 499 606 361	336 651 411 777	366 704 006 620	317 665 500 396
03.2 Alphabétisation	184 985 084	212 214 920	162 987 572	503 496 041
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	67 764 756 236	83 030 494 204	83 785 337 054	72 682 368 716
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	96 790 557 083	93 669 210 983	114 536 185 689	103 017 014 002
<b>04 Santé</b>	<b>98 336 012 650</b>	<b>118 388 472 292</b>	<b>113 567 605 630</b>	<b>108 680 747 090</b>
04.00 Administration générale santé	45 561 052 199	45 810 698 277	47 745 842 640	48 026 683 889
04.01 Système de santé primaire	23 828 627 730	30 731 332 949	29 960 097 108	28 333 407 949
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1 200 214 731	1 925 047 777	1 443 081 345	718 805 922
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1 106 406 109	1 718 008 832	1 456 575 203	1 301 304 912
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	287 779 475	830 002 213	440 146 948	530 368 758
04.05 VIH/SIDA	4 334 740 717	10 762 896 732	5 936 289 869	7 657 867 746
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	22 017 191 689	26 610 485 512	26 585 572 517	22 112 307 914
<b>05 Eau et Assainissement</b>	<b>15 318 944 240</b>	<b>20 424 135 184</b>	<b>19 810 682 760</b>	<b>22 981 194 974</b>
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	4 955 116 050	4 911 783 775	5 997 503 154	9 931 567 628
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	10 363 828 190	15 512 351 409	13 813 179 606	13 049 627 346
<b>06 Energie</b>	<b>9 586 344 724</b>	<b>16 470 929 577</b>	<b>9 693 763 697</b>	<b>8 843 751 932</b>
06.1 Accès à l'électricité	9 586 344 724	16 470 929 577	9 693 763 697	8 843 751 932
<b>07 Routes et ouvrages d'art</b>	<b>20 348 434 373</b>	<b>39 076 772 471</b>	<b>45 441 929 384</b>	<b>35 032 789 822</b>
07.1 Entretien pistes rurales	45 418 200	501 984 762	2 379 933 673	5 029 219 995
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	1 423 434 101	2 986 097 724	2 503 129 161	7 359 059 525
07.3 Autres travaux routiers	18 879 582 072	35 588 689 985	40 558 866 550	22 644 510 302
<b>08 Affaires Sociales</b>	<b>9 155 527 018</b>	<b>13 596 202 105</b>	<b>15 001 880 063</b>	<b>13 964 170 809</b>
08.0 Administration générale	6 357 839 961	8 595 761 383	9 774 582 613	9 074 700 410
08.1 Formations destinées aux femmes	349 710 328	591 413 929	737 610 225	970 402 857
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	581 100 208	1 468 716 346	2 043 118 385	1 995 572 741
08.3 Formation au personnel d'appui	1 153 214 902	1 733 378 311	1 930 580 175	1 603 494 801
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	713 661 619	1 206 932 136	515 988 665	320 000 000
<b>09 Décentralisation (hors éducation, santé et agriculture)</b>	<b>30 065 773 210</b>	<b>35 134 776 450</b>	<b>32 011 622 823</b>	<b>29 463 631 029</b>
09.1 Décentralisation	30 065 773 210	35 134 776 450	32 011 622 823	29 463 631 029
<b>10 Reconstructions et réhabilitations</b>	<b>10 403 867 663</b>	<b>1 372 904 782</b>	<b>2 578 047 234</b>	<b>1 111 144 794</b>
10.1 Reconstruction et réhabilitation	10 403 867 663	1 372 904 782	2 578 047 234	1 111 144 794
<b>11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté</b>	<b>4 138 969 179</b>	<b>9 575 568 650</b>	<b>11 892 903 375</b>	<b>57 835 948 501</b>
11.1 Promotion et insertion des jeunes	2 791 637 488	8 420 437 518	8 923 436 477	10 478 516 120
11.2 Appui et suivi DSRP	133 713 938	257 608 093	212 698 857	398 140 917
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	1 213 617 753	897 523 039	2 756 768 041	1 959 291 464
11.4 Programme Social d'urgence				45 000 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>726 772 730 257</b>	<b>843 033 204 080</b>	<b>885 181 517 998</b>	<b>840 142 858 204</b>
dont financement trésor		707 065 008 979	794 600 225 756	
financement extérieur		135 968 195 101	90 581 292 242	

Source: SIGFIP-DGBF

## **Tableau 2 - Transmissions de documents**

*Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.*

### **Secteur Réel (R)**

#### *Général:*

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (*M*)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (*AN*)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (*AN*)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (*AN*)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (*AN*)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (*AN*)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (*M*)

#### *Énergie :*

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (*M*)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (*M*)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (*M*)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (*M*)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (*M*)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (*M*)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (*M*)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (*M*)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (*M*)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (*M*)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (*M*)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (*T*)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (*T*)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (*M*).

*Café / cacao :*

Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)

Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)

Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)

Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

**Secteur Balance des Paiements (B)**

Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)

Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)

Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)

Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)

Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)

Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)

Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

**Secteur Monétaire (M)**

Tableau M.1 : Situation des Banques (M)

Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)

Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)

Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)

Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)

Tableau M.6: Engagements de l'État auprès des Banques (M)

**Secteur Fiscal (F)**

Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)

Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

*Arriérés domestiques :*

Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)

Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)

Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)

Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

*Dettes intérieure et extérieure :*

- Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)
- Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)
- Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

*Sortie de Crise :*

- Tableau F.6 : Dépenses liées à la crise et aux élections (M)

*Avances du Trésor :*

- Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)
- Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

*Investissement :*

- Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

*Dépenses sociales / pro-pauvres :*

- Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)
- Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)
- Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)
- Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)
- Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)
- Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

*Autres dépenses et recettes :*

- Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)
- Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)
- Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)
- Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)

*Crédits de TVA :*

Tableau F.14.1 : Etat statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA  
(mensuel) (M)

*Financement :*

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

*Masse salariale :*

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

*Comptes spéciaux :*

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

*Plan de Trésorerie :*

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F.20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)